

**RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE
DU QUÉBEC 2016**

ANNEXE AU MÉMOIRE

**LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
ET LES SAVOIR-FAIRE DES
MÉTIERS TRADITIONNELS DE LA CONSTRUCTION :
*DEUX PATRIMOINES QUI NE PEUVENT SURVIVRE QU'ENSEMBLE***

*« Les métiers d'art du bâtiment (ou traditionnels de la construction)
sont le patrimoine du patrimoine.
Rien n'est possible sans eux. » Philippe de Villiers*

SOMMAIRE DU MÉMOIRE MODIFIÉ

par

Yves Lacourcière, ing.

Saguenay, le 15 juillet 2016

SOMMAIRE DU MÉMOIRE (modifié)

A. ÉTAT DES LIEUX DES MÉTIERS TRADITIONNELS DE LA CONSTRUCTION (MTC)

Voici la situation des *travailleurs des métiers traditionnels de la construction (TMTC)* sans lesquels notre patrimoine architectural ne pourra survivre :

- Entre 1992 et 2015, leur nombre est passé de **4 000** à moins de **1 000 (± 800)** alors qu'ils étaient encore **40 000** en 1945... et leur moyenne d'âge est supérieure à **65 ans**.
- Privés d'un système de formation structuré depuis ½ siècle, leurs métiers s'appauvrissent.
- Les **TMTC** n'ont pas accès légal aux chantiers de construction.

Les *métiers traditionnels de la construction (MTC)* auront disparu avant 10 ans si rien n'est entrepris sans délais pour contrer leur extinction entraînant avec eux notre patrimoine bâti.

B. LE MARCHÉ POTENTIEL DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL (OU BÂTI TRADITIONNEL)

À partir des bases des données de Statistique Canada, du **MCC** et du Bureau des assurances du Canada, nous évaluons à **466 000** le nombre de bâtiments traditionnels et à **\$ 1 887 000 000 /AN** les interventions relevant des compétences des **MTC**.

C. LE MARCHÉ POTENTIEL DE L'EMPLOI DES TMTC

Le marché potentiel annuel moyen de l'emploi relevant du champ de pratique des *travailleurs des métiers traditionnels de la construction* est de **18 000 emplois**.

D. SUGGESTION POUR CONTRER L'EXTINCTION DES MTC AU QUÉBEC

Rien ne sera possible sans les efforts conjugués du **MCC** et de la **CCQ**

1^{ÈRE} SUGGESTION – QUE LE MCC DÉFINISSE, DÉCRIVE, ET ANIME LE MARCHÉ DU BÂTI TRADITIONNEL, TANT CELUI PROTÉGÉ QUE CELUI QUI NE L'EST PAS.

Cette responsabilité appartient au ministère de la Culture. Le **MCC** doit être le maître d'œuvre de l'identification de ce marché ou ce marché continuera d'être occulté par la **CCQ**.

Le **MCC** doit émettre un signal fort montrant que le patrimoine bâti est une richesse nationale, que les **TMTC** sont essentiels à sa pérennité et qu'il entend soutenir les efforts de ses propriétaires-gardiens. Alors, la **CCQ** verra un débouché réel pour les **TMTC** et ne craindra plus que ses efforts et investissement pour les reconnaître et les former soient perdus faute de débouché.

2^{ÈME} SUGGESTION – LA CCQ DOIT IMPÉRATIVEMENT RECONNAÎTRE LES MTC, UNE QUESTION DE SURVIE SANS AUTRE OPTION. Le rôle de la **CCQ** se situe en aval de celui du **MCC**.

3^{ÈME} SUGGESTION – L'ÉTAT POURRAIT ACCENTUER SES MESURES LÉGISLATIVES pour mieux montrer son intérêt pour la protection du bâti ancien et proposer des outils tels des incitatifs fiscaux (crédits d'impôt remboursables ou non) et des soutiens techniques aux propriétaires-gardiens qui réalisent des travaux autorisés sur le patrimoine.

Nous sommes la 1^{ère} génération à prendre conscience du danger qui menace les **MTC** et, par conséquent, le **patrimoine architectural** que nous avons charge de transmettre authentique. Faisons en sorte que nous soyons aussi celle qui aura su y mettre fin, celle qui aura assuré la pérennité du *visage de notre culture* et celle des travailleurs qui seuls peuvent le lui conserver.